

PROJET DE LOI C-21 : ARMES DE POING

Benoît L'Écuyer souhaite une approche uniforme des armes à feu

Longueuil, 23 février 2021 — Le président de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, Benoît L'Écuyer, souhaite que le gouvernement fédéral modifie les dispositions du projet de loi C-21 quant au transfert de responsabilités aux villes en matière de contrôle des armes de poing. Pour ce dernier, il n'est pas question que le Québec se transforme en gruyère où la possession des armes de poing serait permise dans une municipalité, mais pas dans l'autre. Celui qui représente Longueuil à la Fédération canadienne des municipalités note avec regret l'absence de la mairesse de Longueuil dans les débats qui pourraient impacter de près les longueuilloises et les longueuillois.

Pour le conseiller de Longueuil Citoyen, le projet de loi dans sa forme actuelle soulève des enjeux d'applications qui dépassent largement les compétences des municipalités.

« Dans sa dernière mouture, avec le projet de loi C-21, chaque ville pourrait avoir ses exigences de permis, sa réglementation, ses exceptions. Avec 1 100 municipalités au Québec, ça n'a aucun bon sens. Il y a beaucoup de municipalités qui n'ont tout simplement pas les ressources pour gérer tout cela. Il faut donc des règles uniformes pour l'ensemble des municipalités, sur tout le territoire. C'est une question de sécurité et de cohérence pour nos citoyens. », d'indiquer Benoît L'Écuyer.

Mais où est donc la mairesse de Longueuil ?

Alors que les maires des villes de Montréal, Québec et Gatineau montent au front pour défendre les priorités municipales, dans le dossier des armes à feu comme dans celui sur le logement social, le conseiller du district Boisé-Du Tremblay, Benoît L'Écuyer, note avec regret l'absence de la mairesse de la cinquième plus grande ville du Québec. Il en appelle d'ailleurs à plus de proactivité de sa part dans les grands dossiers qui touchent les citoyens de la Ville de Longueuil.

« Je comprends que lorsque l'UMQ fait une sortie au nom des municipalités, ça concerne également Longueuil. Mais c'est également vrai pour les autres maires qui ne se gênent pas pour parler plus fort que Longueuil. Les citoyens de notre ville s'attendent à ce qu'elle en fasse plus car, force est de constater que, les gains obtenus par Longueuil depuis son élection en 2017 sont assez minces », d'ajouter Benoît L'Écuyer.

Rappelons que le projet de loi C-21 prévoit des modifications au Code criminel et à la Loi sur les armes à feu. Le projet de loi introduit de nouvelles obligations pour les

propriétaires d'armes d'assaut de type militaire interdites en mai 2020. Le programme de rachat d'armes d'assaut sera bel et bien volontaire, tandis que les villes n'ont aucune garantie qu'elles pourront réellement bannir les armes de poing comme promis initialement. Le projet de loi C-21 aura pour effet de transférer aux villes des responsabilités qui ne leur incombent pas en matière de contrôle des armes de poing. Les regroupements de municipalités ainsi que les villes de Montréal, Québec et Gatineau se sont dits déçus des intentions d'Ottawa et réclament des modifications au projet de loi.